

**1<sup>er</sup> PROJET**

**AVIS PUBLIC**

**Règlement no V 654-2019-07 modifiant le règlement  
 de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements  
 (Modification à la limite des zones COM.02 et HAB.38)**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2019-07 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (*Modification à la limite des zones COM.02 et HAB.38*).

**Objet du projet de règlement :**

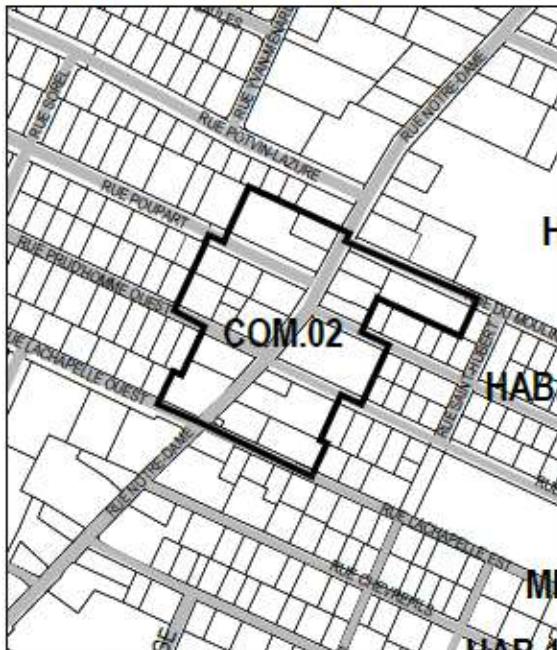
- Déplacer la limite des zones COM.02 et HAB.38, tel que montré aux plans ci-dessous.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 juin 2019 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

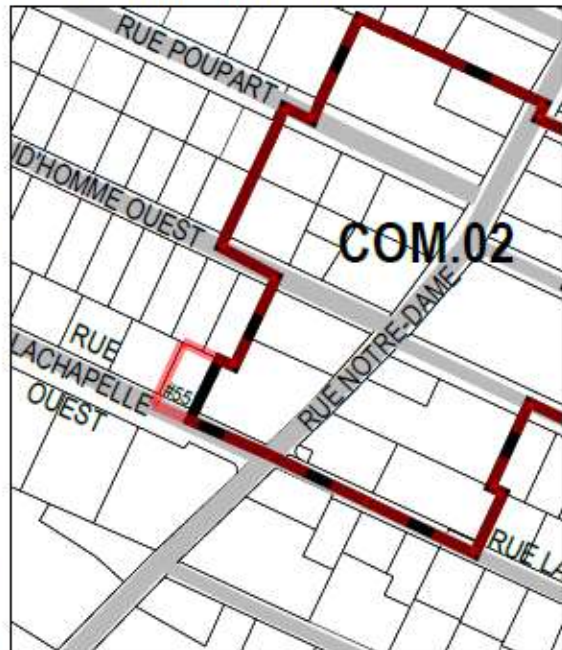
Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**LOCALISATION - ZONE COM.02**



**MODIFICATION PROPOSÉE**



<b>EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL ET PROJETÉ</b>		DATE: 17 avril 2019
PROJET DE RÈGLEMENT V654-2019-07		RÉFÉRENCE: N/A
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V654-2017-00		ECHELLE: Aucune
 ZONE ACTUELLE	 ZONE PROJETÉE	PLAN 1 DE 1
SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE		

